



POUR PARUTION IMMÉDIATE

Une nouvelle résolution de l'ONU exhorte les États à agir contre la marchandisation de l'éducation

(Genève, 22 juin 2017) Dans une [nouvelle résolution](#) importante adoptée aujourd'hui par l'ONU, les États ont confirmé l'urgence de réglementer l'éducation privée et de répondre aux impacts négatifs de la marchandisation de l'éducation.

La résolution, adoptée par le Conseil des droits de l'Homme par consensus, exhorte « *tous les États à établir à l'intention des prestataires de services d'éducation, y compris ceux qui fonctionnent de manière indépendante ou en partenariat avec les États,... un cadre réglementaire qui... corrige toute incidence négative de la commercialisation de l'éducation* » (paragraphe 2.e).

La résolution appelle également les États à « *réglementer et à superviser les activités des prestataires de services d'éducation et à demander des comptes à ceux dont les pratiques entravent la jouissance du droit à l'éducation* » (paragraphe 4.), tout en « *reconnaissant l'importance considérable de l'investissement dans l'enseignement public* » (paragraphe 3.).

Cette résolution s'inscrit dans le contexte d'une croissance sans précédent des prestataires d'enseignement privés dans les pays en développement au cours des 15 dernières années, parfois avec le soutien des États et organismes donateurs, suscitant de [multiples préoccupations relatives aux droits de l'Homme](#).

« **Cette résolution de l'ONU est une déclaration importante émanant d'un haut organe de l'ONU, confirmant que les tendances mondiales actuelles en matière de marchandisation de l'éducation constituent un risque majeur pour les droits de l'Homme, qui doit être surveillé et auquel il est nécessaire de répondre de manière urgente, avec le risque autrement de voir les inégalités et les tensions dans les communautés augmenter jusqu'à un niveau insupportable. Il ne s'agit pas de s'opposer aux écoles privées ; ce n'est que la reconnaissance qu'un cadre réglementaire adéquat est essentiel pour que les enfants, les parents et les communautés ne soient pas victimes d'abus par des acteurs sans scrupules, et qu'il n'y ait pas d'autre moyen que d'investir dans l'éducation publique pour lutter contre les inégalités** » a déclaré Sylvain Aubry, Conseiller Juridique et Recherche à la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (GI-ESCR).



Cette résolution confirme une [déclaration historique précédente similaire](#) faite l'année dernière par le Conseil des droits de l'Homme, et l'engagement à agir contre la marchandisation pris par [l'Organisation Internationale de la Francophonie](#) ou des pays tels que la [France](#), démontrant l'urgence et le consensus croissant concernant la régulation et le suivi des fournisseurs privés d'éducation, en particulier dans le contexte actuel de la marchandisation de l'éducation.

« Cette déclaration forte est la bienvenue, et elle est importante dans le contexte actuel où de plus en plus d'entreprises multinationales opèrent des écoles qui [défient les réglementations nationales dans les pays en développement](#). Elle est également très pertinente afin de considérer les politiques de développement des États donateurs, alors que certains d'entre eux, tels que le [Royaume-Uni](#), soutiennent des chaînes d'écoles commerciales, même lorsque ceci porte atteinte aux droits de l'Homme », a déclaré Delphine Dorsi, Coordinatrice Exécutive de Initiative pour le Droit à l'Éducation.

Dans un nouvel ajout à la résolution de cette année, le Conseil des droits de l'Homme exhorte également les États à évaluer la qualité de l'éducation, y compris par des « *évaluations indépendantes* ». Cet ajout a été fait dans un contexte où la recherche indépendante sur les écoles privées a été empêchée à plusieurs reprises au cours des derniers mois, y compris lorsqu'un [chercheur a été arrêté en Ouganda](#), et un projet de recherche interdit au Libéria - menant à une [lettre de protestation](#) signée par plus de 30 universitaires reconnus.

FIN

Signataires: Amnesty International, Amnesty International Sénégal, Campagne Mondiale pour l'Éducation, Centre d'Actions pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Durable (Bénin), Coalition Education (France), Coalition for Transparency and Accountability in Education (Libéria), East African Centre for Human Rights (Kenya), Equal Education Law Centre (Afrique du Sud), Fédération Internationale des Céméa, Ghana National Education Campaign Coalition, Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, Initiative for Economic and Social Rights (Ouganda), Latin American Campaign for the Right to Education, Program on Human Rights in the Global Economy, Re-Sources Enfances Bruxelles, Right to Education Initiative, Solidarité Laïque (France)

Documents

- Résolution A/HRC/35/L.2 du Conseil des droits de l'Homme sur le droit à l'éducation : <http://bit.ly/HRC17FR>
- Communiqué de presse sur la résolution de 2016 sur le droit à l'éducation : <http://bit.ly/1pmsXXT>
- Synthèse des préoccupations relatives aux droits de l'Homme concernant la croissance des acteurs privés dans l'éducation [en anglais] : <http://www.right-to-education.org/issue-page/privatisation-education> et <http://bit.ly/privatisationproject>

Contacts

- Sylvain Aubry, Conseiller Juridique et Recherche, Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights: +33 7 81 70 81 96 / +254 7 88 28 96 34 / sylvain@globalinitiative-escr.org
- Delphine Dorsi, Coordinatrice Exécutive, Initiative pour le Droit à l'Education: delphine.dorsi@right-to-education.org